



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

*Colloque*

# Politiques Sciences Société

**DOSSIER  
DE PRESSE**

**Assemblée nationale**

126 rue de l'Université - Salle Colbert

21 mars 2013 - 14h30 à 19h30

**Contact :** [alliancesciencesociete@gmail.com](mailto:alliancesciencesociete@gmail.com) - 06 72 66 82 20

Dans le cadre de la préparation du débat parlementaire portant sur la loi de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

## **Pour renouveler le pacte Recherche-Sciences-Société, la France a besoin d'une Loi d'Orientation de l'ESR ambitieuse**

### **RESUME**

Nous proposons d'inverser la doctrine de l'Etat en matière de liens entre recherche, sciences et société. Nous proposons un réagencement institutionnel fondé sur la confiance.

Cette confiance doit permettre de :

- faire coopérer les associations de la société civile concernées par les rapports Sciences-Société et les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche
- rééquilibrer le primat de l'offre de Culture Scientifique et Technique vers le développement de 2000 lieux de pratiques scientifiques, techniques et numériques
- promouvoir le continent invisible et plein d'avenir des recherches participatives, citoyennes et coopératives
- valoriser, généraliser et reconnaître les engagements sociaux, culturels et territoriaux des étudiants dans leur cursus (stratégie dite « d'extension universitaire »)

Pour commencer, l'Alliance Sciences-Société propose 43 amendements à la loi de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

# SOMMAIRE

Pour un changement de paradigme Sciences-Société	p 4
Les 4 défis des Politiques Sciences-Société	p 6
Les 12 travaux	p 7
Programme	p 8
Introductions aux tables rondes	p 9
Les intervenants	p 11

# ANNEXES

Propositions d'amendements à la loi de l'ESR	p 14
Le manifeste sur la responsabilité sociale des universités	p 18
Les ministères et bailleurs concernés	p 20
L'agenda 2013 de l'Alliance Sciences-Société	p 21
Charte de l'Alliance Sciences-Société	p 22

---

# POUR UN CHANGEMENT DE PARADIGME SCIENCES-SOCIÉTÉ

## *Le fondement de la confiance*

Nos politiques publiques reposent, en matière de rapports entre recherche, sciences et société sur la vision résumée par le ministre de la recherche de 1982, Jean-Pierre Chevènement, qui introduisait ainsi les Etats généraux de la recherche d'alors : « c'est au prix d'une vaste entreprise de diffusion des savoirs (...) que nous pourrions faire reculer certains préjugés contre la science et la technologie, tenir en lisière les mouvements antisciences et mettre en mesure les citoyens de mieux cerner l'importance des enjeux scientifiques et techniques ». Il s'en est suivi une approche « vulgarisatrice » et « diffusionniste » exprimée depuis lors en « Culture Scientifique, Technique et Industrielle », déclinée auprès des chercheurs en introduisant dans leurs missions la nécessité de « valorisation de leurs connaissances ».

Si cette politique a connu un succès indéniable, elle est en partie obsolète et parfois contre-productive. Notre pays possède un réseau d'acteurs d'une rare densité (associations, Centres de Culture Scientifique et Technique - CCSTI, ), un capital impressionnant d'expériences, nombre d'émissions sur les sciences et techniques dans les médias de masse (radio, TV, presse écrite et édition). Pourtant, les limites de cette doctrine sont perceptibles depuis plus de 15 ans et justifient la tenue d'une initiative nationale pour renforcer les interactions sciences-société.

**Confusion entre défiance et critique.** Toutes les sociétés développées connaissent une augmentation de la critique vis-à-vis de la nature du développement technologique. Ce niveau de critique augmente avec le niveau de diplôme et l'intérêt envers les sciences et techniques. Il ne s'agit donc pas de dérives antisciences mais l'expression d'une pensée critique. **Critique et nécessité scientifiques et technologiques** : tel est l'équilibre culturel et sociétal actuel. Nous devons opérer un nouvel agencement institutionnel pour être syntone avec ces questionnements civiques.

**Reconnaissance insuffisante de l'intérêt des recherches participatives, citoyennes et coopératives.** Ce continent invisible des sciences modernes mobilise un nombre toujours plus important de nos concitoyens embarqués dans des aventures de la recherche actuelle, selon des modalités variées, touchant toutes les disciplines : biologie, sciences écologiques, chimie, anthropologie, linguistique, numérique, mathématique, physique, sociologie, ergonomie, littérature, histoire, archéologie... Piloter, accompagner, capitaliser, mutualiser, théoriser cette aventure moderne constitue la pierre de touche d'une politique innovante et bénéfique.

**Le défi de la mobilisation des jeunes générations pour les filières d'enseignement supérieur** nécessite un décloisonnement des responsabilités, sociales, éducatives, culturelles et économiques sur les territoires. Aucun acteur seul n'a la solution. Le chantier est ici stratégique, mais une analyse prospective et sérieuse est requise. Nous n'avons jamais formé autant d'ingénieurs, chercheurs et techniciens supérieurs (+9,8% entre 2004 et 2011). La crise est d'abord celle de l'Université et non celle des filières sélectives. La croissance en emplois repose autant sur les activités non marchandes que sur les reconversions industrielles.

Des coopérations éducatives, culturelles et économiques entre le monde associatif français et les établissements d'ESR peuvent permettre d'enrichir les stratégies nationales de recherche et innovation. Elles doivent favoriser l'attractivité des territoires, renforcer l'autonomie économique des étudiants et leur insertion dans la vie active, enrichir les parcours étudiants par des expériences sociales, culturelles, éducatives, écologiques au profit des territoires. Ces expériences doivent être reconnues officiellement, promues, généralisées, ce que nous nommons « une stratégie d'extension universitaire », pour reprendre un intitulé déjà utilisé au Brésil, pays pionnier en la matière.

**Obsolescence des politiques exclusives de l'offre culturelle et éducative.** Le primat exclusif d'une politique de l'offre telle qu'actée en 1982 a généré une dérive et une prééminence des productions muséographiques depuis 20 ans. Elle nourrit le fossé entre une population minoritaire, souvent issue de l'élite, socialement prédisposée à répondre à cette offre de consommation culturelle et le reste de la population. Elle coûte cher (surenchères de l'événementiel et du spectaculaire), ne peut être généralisée aux « déserts » territoriaux en la matière (trop coûteuse), et son rendement économique est fortement décroissant (poids du bâti). « Sortir du tout CCSTI », pour reprendre les mots des concepteurs-mêmes de cette politique des années 1980, accompagner et stimuler la demande sociale et les actions citoyennes, investir localement dans la reconversion de milliers de lieux de pratiques scientifiques, techniques et numériques doivent constituer le cadre des futures Politiques Sciences-Société, et ce sur l'ensemble du territoire national, canton par canton.

**Faible rendement en emplois de l'actuelle doctrine.** Une politique fondée sur un a priori de confiance envers nos concitoyens serait plus mobilisatrice et permettrait de valoriser, à coût égal, les pratiques individuelles et collectives. Ceci nécessite un collectif budgétaire 2013 et un budget 2014 redéfini en Politiques Sciences-Société. En s'appuyant sur des éléments de la prochaine loi de décentralisation, comme sur des Contrats de Projets Etat-Région ciblant ces enjeux, ainsi que sur

des investissements de l'Etat cohérent, il est possible de parvenir à une affectation d'emplois substantielle. Il semble toutefois important d'affecter une partie des Emplois d'Avenir sur ce chantier (50.000 en 5 ans) en ouvrant le dispositif aux étudiants, et pas uniquement à celles et ceux qui s'orienteraient vers des carrières d'enseignement.

Il s'agit de métamorphoser la politique de culture scientifique en Politiques Sciences-Société qui encouragera les échanges et interactions entre les acteurs de la recherche et de l'innovation et la société toute entière. Cette coopération doit valoriser la culture des *Sciences Ouvertes*, le développement d'innovations technologiques et sociales au profit du bien commun, d'une société plus fraternelle, solidaire et cohésive.

La version actuelle de la loi proposée par le gouvernement ne dit rien de la nature du pacte Recherche-Sciences-Société. Nous proposons d'enrichir et de compléter le texte en ce sens.

**La compétitivité, englobant la nature des innovations, de la richesse produite et leur soutenabilité, impose la rédaction d'un pacte de confiance à rebours de la doctrine actuelle de défiance, qui mésinterprète le rapport de nos concitoyens avec les Sciences et Techniques.**

# LES 4 DEFIS DES POLITIQUES SCIENCES-SOCIETE DU 21<sup>EME</sup> SIECLE

I. Recherches participatives, citoyennes et coopératives

II. Lieux de pratiques scientifiques, techniques et numériques sur tout le territoire national

III. Responsabilité sociale et territoriale des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche

IV. Rendement en emplois des Politiques Sciences-Société & Egalité républicaine des territoires

# LES 12 TRAVAUX

1. Ouvrir un Titre à la loi d'orientation de l'ESR, dédié aux Politiques Sciences-Société (voir amendements)
2. Institutionnaliser les recherches participatives, citoyennes et coopératives et les accompagner de façon partenariale entre les établissements d'ESR et les associations de la société civile concernées par les interactions Sciences-Société
3. Elargir les défis de l'Enseignement numérique aux enjeux de la culture et des pratiques numériques
4. Créer un agrément Recherche-Sciences-Société (RSS) en direction des associations de la société civile concernées par les interactions Sciences-Société
5. Intégrer les enjeux de Responsabilité Sociale des Universités dans les Contrats de sites
6. Intégrer un chapitre Politiques Sciences-Société dans les Contrats de sites et capitaliser-mutualiser-généraliser les expériences et acquis, en définissant des méthodes et indicateurs adaptés
7. Faire jouer la synergie entre les principales institutions françaises impliquées dans la démocratisation des choix scientifiques et techniques (CESE, OPECST, CDNP, IHEST, futur Commissariat Stratégie et Prospective) et définir le rôle des associations de la société civile concernées par les interactions Sciences-Société en la matière, aux trois niveaux des politiques de recherche (orientation, programmation, recherche)
8. Rééquilibrer les affectations budgétaires de l'offre de CSTI en direction du développement de 2000 lieux de pratiques techniques et numériques
9. Elargir le dispositif « Emplois d'Avenir » à tous les étudiants de l'ESR (Objectifs : 50.000)
10. Promouvoir une coopération entre les ministères de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche sur une stratégie territorialisée « Emplois, Jeunesses, Transitions »
11. Matérialiser ces orientations dès le collectif budgétaire 2013 et de façon plus claire dans le budget 2014
12. Promouvoir une stratégie territoriale « Jeunesses, Emploi, Transition » par :
  - a. les Investissements d'Avenir
  - b. une ligne *ad hoc* ambitieuse au sein de la BPI
  - c. des CPER réajustés en fonction des enjeux ici décrits
  - d. des affectations massives des prochains FEDER et FSE
  - e. une convention-cadre avec l'Etat sur des conditions financières efficaces avec le monde bancaire

# PROGRAMME DE LA JOURNÉE DU 21 MARS

**13h45 : Accueil**

**14h30 : Introduction**

Isabelle Attard (Députée), Lionel Larqué (Alliance Sciences-Société)

**15h/15h45 : Table ronde n°1 : Sciences participatives, citoyennes et coopératives**

Romain Julliard, Muséum National d'Histoire Naturelle

Marc Lipinski, chargé de mission « Sciences citoyennes »

auprès du président du CNRS

Animation : François Bouvier (Pdt d'honneur des Petits débrouillards,  
Pdt de l'Association des DRRT)

**16h/16h45 : Table ronde n°2 : Défis dans l'Université (RSU, Alternance)**

Jean-François Balaudé, Pdt Université Nanterre

Jean-Luc Vayssière, Pdt de l'Université de

Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Animation : Elise Renaudin (Afev)

**17h/17h45 : Table ronde n°3 : Les associations dans la gouvernance de la recherche**

Pierre-Benoît Joly (IFRIS)

Animation : Dominique Gillot (Sénatrice)

**18h/18h45 : Table ronde n°4 : Politiques Sciences-Société et Décentralisation**

Isabelle This Saint-Jean, Vice-Présidente Conseil régional Ile-de-France

Animation : Didier Moreau (La Réunion des CCSTI)

**19h : Conclusions**

Claude Millier (NSS Dialogues)

Sandrine Doucet (Députée)



## INTRODUCTION À LA TABLE RONDE N°1

Parmi les missions confiées à la Recherche et aux scientifiques, la loi ne prévoyait jusqu'ici que de « diffuser les résultats de la recherche vers le public le plus large ». Il s'agit là d'une vision étroite, dans laquelle le « savant » doit éclairer de son savoir le « vulgum », par une relation à sens unique en ce qu'elle place le citoyen en situation de demande par rapport à la science, offreuse de savoir. Le dialogue « sciences-société » s'apparenterait à celui du maître à l'élève. Si on ne peut contester que les scientifiques ont toujours pour devoir de s'expliquer sur leurs recherches et de partager leur savoir, il est non moins discutable que depuis une vingtaine d'années, la contribution de la « société civile » à la constitution d'une véritable « culture » scientifique de nos sociétés est devenue constitutive du progrès social, dans toutes ses dimensions.

Ainsi, le rapport coordonné par MM Gilles Bœuf, Yves-Marie Allain et Michel Bouvier intitulé « L'apport des sciences participatives dans la connaissance de la biodiversité », rendu en janvier 2012 à Mme la Ministre de l'Ecologie, définit et clarifie pour la première fois en France ce qu'il faut entendre par sciences participatives (dont le programme de recherche est défini par une institution de recherche), citoyennes (dont le programme de recherche est défini par des associations de la société civile non motivées par des logiques de profit) et coopératives (dont le programme de recherche est co-construit, co-défini, et co-piloté). Ce rapport met en lumière plus de 200 recherches participatives dans le seul domaine de l'étude de la biodiversité. Ce continent invisible constitue un point aveugle des politiques d'ESR. Cependant, il touche de nombreuses disciplines et domaines de recherche (biologie, chimie, anthropologie, linguistique, numérique, mathématiques, physique, sociologie, ergonomie, littérature, histoire, archéologie...) et concerne des secteurs d'activité diversifiés (médecine/santé, environnement, agriculture, énergie, transport, bâtiment,...).

Des politiques en faveur de ces recherches, issues essentiellement des collectivités territoriales (tels les Programmes d'initiatives citoyennes pour la Recherche et l'Innovation en Région Ile-de-France) restent marginales et peu défendues. Cette table ronde mettra en valeur des initiatives en cours, et proposera des politiques pour contribuer à une capitalisation de ces expériences, apporter une reconnaissance institutionnelle, soutenir de nouvelles initiatives. Une telle politique devrait être partenariale et associer les différentes parties prenantes, à savoir : 1) les institutions d'ESR ; 2) les associations de la société civile concernées par les interactions sciences-société ; 3) les pouvoirs publics.

## INTRODUCTION À LA TABLE RONDE N°2

De plus en plus d'établissements d'enseignement supérieur de par le monde intègrent dans leur politique, depuis ces dernières années, des stratégies de responsabilité sociale. Si cette question est récente en France, elle a connu récemment un regain d'intérêt lors de la parution du « Manifeste pour des universités ouvertes sur les territoires » (voir page 23). Trois questions se posent ici : 1) comment les établissements d'enseignement supérieur peuvent-ils prendre à leur compte ce nouveau rôle social ? 2) comment reconnaître comme un pilier d'une politique publique d'enseignement supérieur, les expériences extra-curriculaires des étudiants, promouvoir ces engagements comme partie prenante des formations supérieures, voire les généraliser ? 3) ces stratégies pourraient-elles permettre de faire partie de stratégies de mobilisation-motivation des jeunes générations envers les enseignements supérieurs qui connaissent des creux démographiques ?

De façon sous-jacente et peu explicitée, l'enjeu mondial que nous percevons depuis près d'une dizaine d'années concerne le fait que la question sociale s'invite dans l'actualité de l'ESR et que ceci est amené à s'installer. Anticiper et gouverner cet enjeu majeur n'est pas simple et nécessite des alliances territoriales solides, validées par toutes les instances et institutions. Nous nommons ce défi « La stratégie d'extension universitaire », reprenant un mot déjà en usage au Brésil, pays pionnier en la matière.

## INTRODUCTION À LA TABLE RONDE N°3

La question de la place des associations dans la gouvernance de la recherche et de l'enseignement supérieur est essentielle. Elle concerne à la fois l'orientation en amont des efforts de R&D nationaux, les conditions de fonctionnement du système d'enseignement supérieur et de recherche et les usages des connaissances scientifiques et techniques. Cette question est d'autant plus importante, qu'au niveau national comme au niveau européen, les politiques de recherche sont définies comme la façon de répondre à de grands défis de société.

Si la place des associations dans la gouvernance de l'ESR est absente de la loi actuelle, nous ne partons pas de rien. Depuis une quarantaine d'années, de multiples expérimentations existent en France et dans de nombreux pays. Cependant, on ne dispose pas d'une architecture globale, permettant à la société civile de jouer un rôle d'acteur majeur aux différentes échelles d'activité et dans les différentes temporalités de la gouvernance de l'ESR.

Engager notre pays dans la logique de confiance pour laquelle nous plaidons implique de prendre à bras-le-corps cette question. Il s'agira ici de lister les espaces institutionnels déjà impliqués dans ces dynamiques, de tirer un bilan rapide de l'état de l'art en la matière et de dégager des pistes de meilleurs agencements institutionnels. Il s'agira également de dégager des politiques publiques qui prioriseront les moyens de mutualisation des pratiques, leur popularisation, la formation des acteurs sociaux et économiques aux liens entre ces stratégies socio-scientifiques et les dynamiques d'innovation.

## INTRODUCTION À LA TABLE RONDE N°4

Dans quelques mois, la représentation nationale aura à discuter un projet de loi structurant, l'acte III de la décentralisation. A l'heure actuelle, les enjeux Recherche-Sciences-Société sont décrits uniquement sous la forme d'une décentralisation globale de la politique de Culture Scientifique et Technique. Actant un apparent consensus en la matière, cette façon d'aborder les enjeux nous semble insuffisante. Nous appuyant sur les quatre catégories d'acteurs-clés de ces enjeux – Universités, Collectivités territoriales, associations, CCSTI – nous tenterons de dégager un consensus de toutes les parties prenantes en faveur d'une déclinaison des Politiques Sciences-Société au niveau régional, mais aussi au niveau des grandes métropoles et du local.

Pour cela, les priorités définies dans la loi de 1982 devront être largement revisitées et des redéploiements budgétaires afférents devront être mis en oeuvre. Ceci ne pourra voir le jour sans un processus de négociations collectives bien plus conséquentes que ce qui a pu être mis en place ces dernières années.

# LES INTERVENANTS



**Isabelle ATTARD**, Députée de la 5<sup>ème</sup> circonscription du Calvados, rapporteure pour avis sur le budget de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante, Secrétaire de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.



**Jean-François BALAUDÉ**, Président de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, agrégé de philosophie, spécialiste de philosophie ancienne.



**François BOUVIER**, Président de l'Association des DRRT, Président d'honneur du mouvement français des Petits débrouillards, Attaché honoraire au Muséum national d'Histoire naturelle, Directeur de collection aux éditions Albin-Michel.



**Sandrine DOUCET**, Députée 1<sup>ère</sup> circonscription de Gironde, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, responsable pour le Parti Socialiste, Radical et Citoyen, du projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche.



**Dominique GILLOT**, Sénatrice du Val-d'Oise, rapporteure de la loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche, membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, membre de la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois.



**Pierre-Benoît JOLY**, économiste et sociologue, Directeur de recherche à l'INRA. Directeur de l'Institut Francilien Recherche, Innovation, Société, il enseigne à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et à Sciences Po.



**Romain JULLIARD**, Maître de Conférences du MNHN, spécialiste de la biologie de la conservation, Membre du conseil scientifique de l'Observatoire de la Biodiversité de Seine-Saint-Denis.

# LES INTERVENANTS

## SUITE



**Lionel LARQUÉ**, physicien océanographe, secrétaire exécutif du Forum Mondial Sciences et Démocratie, fondateur et secrétaire exécutif de l'Alliance Sciences-Société.



**Marc LIPINSKI**, Conseiller régional Europe Ecologie les Verts, au conseil régional Ile-de-France, Docteur en médecine, Chargé de mission « Sciences citoyennes » auprès du Président du CNRS.



**Claude MILLIER**, ingénieur des Eaux et forêts, retraité du corps des directeurs de recherches de l'INRA, Président de l'Association Nature Sciences Société Dialogues.



**Didier MOREAU**, Directeur de l'Espace Mendès-France de Poitiers, Vice-Président de La Réunion des CCSTI.



**Elise RENAUDIN**, Directrice déléguée de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (Afev).



**Isabelle THIS SAINT-JEAN**, économiste, Professeur à l'Université Paris 13, Vice-Présidente du Conseil régional Ile-de-France, en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche et vice-présidente de la commission « enseignement supérieur, recherche et innovation » de l'Association des Régions de France.



**Jean-Luc VAYSSIÈRE**, Président de l'Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines, spécialiste de génétique et biologie cellulaire.

# ANNEXES

# PROJET DE LOI RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RECHERCHE

## Propositions d'amendements Recherche-Sciences-Société

### Titre 1<sup>er</sup> - Missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche

#### CHAPITRE 1<sup>ER</sup> - LES MISSIONS DU SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

##### Article 3

A la fin du nouveau 3<sup>ème</sup> alinéa, est rajouté un 4<sup>ème</sup> alinéa ainsi rédigé :

Ce rapport analyse également notamment les défis sociétaux, notamment ceux relatifs à la qualité du pacte sciences-société et à l'amélioration des interactions recherche-sciences-société.

##### Article 4

L'article L 123-3 du code de l'éducation est ainsi modifié

Il est ajouté un 5<sup>o</sup> ainsi rédigé :

« 5<sup>o</sup> A l'attractivité et au développement des territoires au niveau local, régional et national »

Il est rajouté un 6<sup>o</sup> ainsi rédigé :

« 6<sup>o</sup> A la formation de citoyens actifs et responsables »

Il est rajouté un 7<sup>o</sup> ainsi rédigé :

« 7<sup>o</sup> Au développement des capacités d'initiative sociales, économiques et culturelles des étudiants »

Il est rajouté un 8<sup>o</sup> ainsi rédigé :

« 8<sup>o</sup> Au renforcement des interactions sciences-société »

##### Article 5

L'article L 123-3 du code de l'éducation est ainsi modifié

L'alinéa 4<sup>o</sup> est rédigé ainsi :

4<sup>o</sup> le développement des capacités d'innovations technologiques et sociales de la nation

Il est ajouté un alinéa 5<sup>o</sup> ainsi rédigé :

5<sup>o</sup> le renforcement des liens avec les acteurs économiques et sociaux et des interactions sciences-société

Les alinéas 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup> sont renumérotés 6<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup>

##### Article 7

L'article L 123-5 du code de l'éducation est ainsi modifié

Après le 1<sup>er</sup> alinéa, après « monde socio-économique », il est rajouté :

« et la société civile. »

Après le 2<sup>o</sup> alinéa, il est ajouté :

« A cette fin, il assure le développement continu de l'innovation et l'expérimentation pédagogique en son sein. »

Après le 2<sup>o</sup> alinéa, il est ajouté :

« Il participe à la politique de développement scientifique, technologique et social. »

Après le 4<sup>o</sup> alinéa, il est ajouté

« Il concourt au développement des interactions sciences-société. »

##### Article 8

L'article L 123-7 du code de l'éducation est ainsi modifié

A la fin de la première phrase, il est ajouté :

« au progrès de la recherche, à la rencontre des cultures, et au développement des interactions sciences-société ».

Est ajouté après cette phrase la phrase suivante :

« Il promeut aux échelles européennes et internationales un meilleur partage des savoirs et leur diffusion auprès des sociétés civiles. »

#### CHAPITRE II - LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

##### Article 10

A l'article L 111-1 du code de la recherche, après l'ajout proposé par le gouvernement indiquant :

« et au transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique »

Il est ajouté :

« et la société civile. »

La partie actuellement rédigée ainsi :

« à la diffusion de l'information scientifique et à la promotion du français comme langue scientifique. »

Est remplacé par la formulation suivante :

« au développement des capacités d'innovation technologiques et sociales de la nation, au renforcement des interactions sciences-société et à la promotion du français comme langue scientifique ».

#### **Article 11**

**L'article L 111-6 du code de la recherche est modifié :**

*Après le 1<sup>o</sup> alinéa, après « sociétaux », il est ajouté :*

« Notamment les défis sociétaux relatifs à la qualité du pacte sciences-société, à l'amélioration des interactions recherche-sciences-société et aux enjeux des cultures, pratiques et innovations numériques ».

#### **Article 12**

**L'article L 112-1 du code de la recherche est modifié :**

*A la fin du nouvel alinéa 1<sup>o</sup>), après monde socio-économique, il est ajouté :*

« et la société civile »

*Les alinéas b) et c) sont remplacés par les alinéas 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>*

b) Le renforcement des interactions sciences-société

c) Le développement des capacités d'innovation technologiques et sociales de la nation.

*Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :*

d) l'organisation de l'accès libre aux publications scientifiques.

#### **Article 13**

**L'article Article L. 232-1 du code de l'éducation est ainsi modifié :**

*A la fin du 1<sup>o</sup> alinéa, après « sociaux », il est ajouté :*

« notamment les associations de la société civile concernées »

### **TITRE III – LES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

#### **Nouvel Article 15 – Reconnaissance des expériences étudiantes**

**Il est ajouté un nouvel article ainsi rédigé :**

« Les expériences notamment dans les domaines sportif, culturel, humanitaire, éducatif, social, environnemental, entrepreneurial ou syndical, font partie intégrante de l'apprentissage de la vie citoyenne, et à ce titre contribuent aux missions des universités. Ces expériences sont encouragées, promues et reconnues dans les cursus universitaires. »

#### **Article 15 renuméroté en 16**

**L'article L 611-2**

*Dans l'introduction de l'article, après « milieux professionnels », il est ajouté :*

« et représentants de la société civile concernés »

*A la fin de l'alinéa 3<sup>o</sup>, après « entreprises publiques ou privées », il est ajouté :*

« et associations de la société civile concernées ».

*A la fin du nouvel alinéa 4<sup>o</sup>, il est ajouté :*

« en lien notamment avec les collectivités locales et territoriales, les entreprises publiques ou privées et les associations de la société civile concernées ».

#### **Article 16 renuméroté en 17**

**Le titre de cet article serait ainsi reformulé**

**Enseignement numérique et enseignement du numérique**

*Dans le nouvel article L 611-8, il est ajouté en fin d'article*

L'enseignement numérique vise à développer, promouvoir et enrichir la culture et les pratiques numériques des étudiants. L'Enseignement du numérique vise notamment :

1<sup>o</sup>) à la maîtrise des enjeux et usages des technologies de communication

2<sup>o</sup>) au développement d'un esprit critique numérique

3<sup>o</sup>) à l'acquisition de savoirs génériques de l'enseignement supérieur par une culture et des pratiques de la logique algorithmique et du code informatique

4<sup>o</sup>) au développement d'une culture de la publication et de sa gestion en ligne.

#### **Article 17 renuméroté en 18**

**L'article L 612-2 est ainsi modifié**

*Il est ajouté un alinéa 5<sup>o</sup> ainsi rédigé :*

« 5<sup>o</sup> De permettre à l'étudiant d'approfondir et d'élargir ses expériences sociales, économiques, culturelles et citoyennes. »

*Il est ajouté un alinéa 6<sup>o</sup> :*

« 6<sup>o</sup> De permettre aux étudiants de développer des interactions sciences-société. »

## TITRE IV : LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Article 27 renuméroté en 28

L'article L 712-3 est ainsi modifié

*A la fin de l'alinéa 2°, il est ajouté :*

« dont au moins trois membres des associations de la société civile concernées » ;

### Article 28 renuméroté en 29

L'article L 712-4 est ainsi modifié

*En fin d'alinéa 2°c), il est ajouté :*

« dont notamment des personnalités des associations de la société civile concernées »

### Article 29 renuméroté en 30

*Après « aux centres de documentation. », il est ajouté :*

« Il adopte des mesures visant à promouvoir et développer des interactions sciences-société initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs au sein des établissements comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement ».

### Article 39 Sous-section 3 – La communauté scientifique – renuméroté en 40

L'article L 719-11-7 du code de l'éducation est ainsi modifié :

*A la fin de l'alinéa 2°, il est ajouté :*

« notamment celles concernées par les interactions sciences-société »

L'article L 719-11-8 du code de l'éducation est ainsi modifié :

*Après « personnalités extérieures », il est ajouté :*

« notamment celles concernées par les interactions sciences-société ».

## TITRE V : LES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

### Article 45 renuméroté en 46

L'article Article L. 952-6 est ainsi modifié

*A la première phrase du troisième alinéa de l'article L. 952-6, il est ajouté après les mots*

« tient compte de l'ensemble de ses fonctions. » : « incluant les activités contribuant aux missions de citoyenneté, de diffusion, valorisation et transfert de la recherche, et de renforcement des interactions sciences-société ».

### Article 52 renuméroté en 53

L'article L.114-3-2 code de la recherche est ainsi modifié :

*Ajout d'un 6°*

« Deux représentants associations de la société civile concernées »

### Article 55 renuméroté en 56

L'article 120-1 du code de la recherche est ainsi modifié :

*Après le monde socio-économique, il est ajouté :*

« et le monde des associations de la société civile concernées ».

## OUVERTURE D'UN TITRE VII POLITIQUE SCIENCES-SOCIÉTÉ

### Article 58 – Recherches participatives, citoyennes et coopératives

En conformité avec la stratégie nationale de recherche et d'innovation telle que décrite dans l'article 3 (L 123-1)111-6, le ministère de la recherche, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les acteurs sociaux et économiques concernés par les interactions Sciences-Société, soutient le développement et la capitalisation des recherches participatives, citoyennes et coopératives, impliquant selon différentes modalités ces acteurs (associations, collectivités...) et des laboratoires de recherche.

### Article 59 – Formation par la recherche

Les activités éducatives visant à développer les capacités cognitives et de recherche dès le plus jeune âge jusqu'aux niveaux supérieurs, font l'objet d'une stratégie de mutualisation des innovations pédagogiques et éducatives qu'elles induisent. Cette stratégie est intégrée à la stratégie nationale de recherche.

### Article 60 – Extension des parcours de formation supérieure

En lien avec l'article L. 611-2, les établissements d'enseignement supérieur accorderont une importance particulière au développement d'unités d'enseignement favorisant la mobilisation et l'approfondissement de savoirs acquis dans le cadre d'interactions sciences- société. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec les acteurs sociaux et économiques concernés par les interactions sciences-société favoriseront la mutualisation et la capitalisation de ces expériences.

Cette stratégie se déclinera de façon adaptée aux niveaux L, M et D.



**Article 61 - Démocratisation des choix scientifiques et techniques**

- 1°) L'OPCEST assurera la tenue d'une Conférence annuelle Sciences-Société pour éclairer le Parlement et le gouvernement sur les enjeux de recherche participatives et coopérative concernant les grands défis sociétaux. Cette conférence pourra émettre des recommandations qui seront discutées par la représentation nationale.
- 2°) l'IHES est chargé de mettre en place une session annuelle de formation « Politique Sciences-Société » au profit des associations de la société civile concernées.
- 3°) Les CA et CS des organismes de recherche (EPST, EPIC et EPA) incluent de un à trois représentants associations de la société civile concernées.  
Annuellement, une conférence des associations impliquées est organisée, visant à capitaliser et mutualiser ces expériences.

**Article 62 - Culture Scientifique et Technique**

- 1°) La politique publique de Culture scientifique et technique est à la fois nationale et décentralisée.
- 2°) Les objectifs de la politique de CSTI sont :
  - 2° a) la diffusion de l'information scientifique et technique
  - 2° b) le développement de la pratique scientifique et technique des citoyens, notamment les plus jeunes, par le biais du soutien à des activités éducatives formelles et non formelles.
  - 2° c) le développement des capacités et des modalités du dialogue entre les acteurs de la science et ceux de la société sur les enjeux sociétaux de la science.
- 3°) L'Etat élabore la politique de CSTI et en coordonne les différents aspects avec le concours de ses principaux acteurs que sont Universciences, les CCSTI et les têtes de réseau associatifs d'éducation populaire. Cette politique est en partie décentralisée sur la base de contrats d'objectifs pluriannuels territoriaux mettant en synergie les CCSTI et les associations agissant sur le territoire. Le suivi et l'animation de ces contrats se feront dans le cadre de la Conférence territoriale permanente Sciences-Société associée à chacun d'eux.
- 4°) Un agrément Recherche-Sciences-Société est créé, dont les modalités feront l'objet d'un décret, à destination des associations de la société civile concernées, notamment les associations d'éducation populaire et les CCSTI. Les bénéficiaires de cet agrément seront éligibles à l'ensemble des responsabilités et activités couvertes par ce titre VII.
- 5°) Les fonctions d'opérateur d'Universciences et la fonction d'Agence nationale de financement de la CSTI sont juridiquement et financièrement séparées et font l'objet d'une gouvernance distincte.

**Article 63 - Chapitre Sciences-Société des contrats de site**

Les contrats pluriannuels des établissements publics de recherche (EPST, EPIC et EPA) comportent un chapitre « Sciences – Société ». Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, assure en lien avec les associations de la société civile concernées, la capitalisation et la mutualisation des expérimentations lancées dans ce chapitre.

**Article 64 - Responsabilité sociale des Universités**

Les contrats pluriannuels des établissements publics de recherche (EPST, EPIC et EPA) comportent un chapitre « Responsabilité Sociale et Sociétale des Universités », intégrant la prise en compte par ces établissements des enjeux culturels, sociaux, économiques et environnementaux en lien avec le monde du travail, les collectivités territoriales et les autres composantes de la société, notamment les associations de la société civile concernées.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec la Conférence Permanente des Universités et les associations de la société civile concernées, assure la capitalisation et la mutualisation des expérimentations lancées dans ce chapitre.

**L'actuel Titre VII est modifié en Titre VIII.**



## MANIFESTE POUR DES UNIVERSITÉS OUVERTES SUR LE TERRITOIRES.

Contribution aux assises 2012 de l'enseignement supérieur  
et de la recherche.

L'Afev est le premier réseau d'étudiants solidaires dans les quartiers populaires. Elle promeut la Responsabilité Sociale et Sociétale des universités depuis 2006. Aujourd'hui, l'association publie un manifeste appelant à un renforcement du lien entre universités et territoires avec le soutien de nombreuses personnalités de l'enseignement supérieur et des collectivités.

Dans la société de la connaissance, la capacité à être en prise avec les mutations, à créer de l'innovation, à diffuser les savoirs sont des enjeux majeurs. Ces enjeux sont indissociables du développement du lien social. Il n'est pas de modèle de développement soutenable à long terme faisant uniquement le pari de la performance. La crise économique et sociale que nous traversons depuis plusieurs années nous le rappelle quotidiennement.

Le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté continue à augmenter, de même que le nombre de personnes sans emploi et les sorties précoces du système scolaire alors que l'on sait que la meilleure garantie contre le chômage reste l'obtention d'un diplôme. Par ailleurs, notre système de formation ne s'est pas encore suffisamment adapté à la rapidité des changements socio-économiques, et la nécessité pour les individus de se former tout au long de leur vie.

En ce qui concerne l'innovation, la France peine à trouver une reconnaissance au niveau mondial, que l'on mesure à l'aune du nombre moindre de brevets déposés et de prix internationaux, ou de l'insuffisance de l'investissement public consenti au titre de la recherche, comparativement aux pays les plus développés.

Dans ce 21<sup>ème</sup> siècle qui sera celui de la connaissance, les universités ont un rôle de premier plan à jouer. Accueillant la grande majorité des étudiants, elles sont le fer de lance naturel d'une politique volontariste de démocratisation de l'enseignement supérieur et de relance de la recherche.

Mais elles n'y parviendront pas seules. La mobilisation des acteurs des territoires, publics, privés et société civile, est indispensable. Il est impératif de créer plus

de liens entre les différents acteurs susceptibles d'agir en commun pour développer de la formation, de l'innovation, du lien social, en somme pour créer des territoires apprenants.

C'est donc bien de solidarité territoriale qu'il s'agit.

Dans d'autres pays, citons par exemple l'Amérique Latine, le renforcement du lien entre universités et territoires a permis d'impulser de nombreux programmes d'engagement étudiant en faveur des populations défavorisées et des projets de développement incluant une part de recherche-action soutenus par les pouvoirs publics. Plus proche de la France, en Grande Bretagne, certaines universités sont des acteurs importants de mobilisation des citoyens.

En agissant sur le niveau de qualification de la population, en enrichissant les formations et les programmes de recherche des compétences des territoires, en mettant à disposition des territoires les connaissances qu'elles construisent, ces universités agissent globalement pour plus d'équité et pour un développement responsable.

La France est prête à aller dans cette voie : les collaborations déjà existantes pour développer la Responsabilité Sociétale des Universités et le Plan Vert le démontrent.

Pour cela l'Université dispose de nombreux atouts : ses compétences en termes de formation à tous les âges de la vie et de recherche, ses compétences en termes de citoyenneté, dont ses étudiants, ses enseignants, son personnel sont des ambassadeurs. Enfin, elle est le lieu de la différence : différence d'origines sociales, différence de cultures, différences des opinions. L'Université est une fenêtre ouverte sur le monde.

Au moment où se tient un débat qui engage la nation sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche, la question de l'élargissement des missions fondamentales des universités doit être posée. Nous appelons aujourd'hui à ce que le développement local aux côtés de la formation, de la recherche et de l'insertion professionnelle devienne l'un de ses piliers refondateurs.

**NOUS APPELONS AUJOURD'HUI À CE QUE LE DÉVELOPPEMENT LOCAL AUX CÔTÉS DE LA FORMATION LA RECHERCHE ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DEVIENNE L'UN DES SES PILIERS REFONDATEURS.**

**Signataires :**

**Nathalie Ménard**, Présidente de l'Afev et

**Jean-François Balaudé**, Professeur, Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Président du Comité Développement Durable de la CPU

**Alain Beretz**, Professeur, Président de l'Université de Strasbourg

**Vincent Berger**, Professeur, Président de l'université Paris Diderot-Paris 7

**Fabienne Blaise**, Professeur, Présidente de l'Université Lille 3

**Khaled Bouabdallah**, Professeur, Président de l'Université Jean Monet – Saint-Etienne

**Jean-Marc Broto**, Professeur, président de la Conférence des doyens et directeurs d'UFR scientifiques (CDUS)

**Xavier Chapuisat**, Professeur, Président du PRES UniverSud Paris

**Patrick Demougin**, Président de la CDIUFM, Directeur de l'IUFM de Montpellier

**Françoise Dubosquet**, Professeur, présidente de la Conférence des doyens d'UFR de langues, arts, sciences humaines et sociales (CDUL)

**Lise Dumasy**, Professeur, Présidente de l'université Stendhal-Grenoble 3

**Sylvie Faucheux**, Professeur, Présidente de Fondaterra

**Roger Fougères**, Professeur honoraire, ancien Vice Président Enseignement Supérieur et Recherche Région Rhône Alpes

**Jean-Luc Fugit**, Vice-Président Orientation, Réussite Etudiante et Insertion Professionnelle de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne

**Camille Galap**, Professeur, ancien Président de l'Université du Havre et de la commission vie étudiante et questions sociales de la CPU, actuel directeur adjoint de l'ESEN

**Christine Gangloff-Ziegler**, Présidente de l'Université de Haute Alsace

**Dominique Gentile**, Professeur, ancien Président d'université, représentant institutionnel du Cnam

**François-Noël Gilly**, Professeur, Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

**Jean Émile Gombert**, Professeur, Président de l'Université de Rennes 2

**Didier Gillot**, Adjoint au maire de Paris chargé de la vie étudiante, vice-Président de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF)

**Yves Jean**, Professeur, Président de l'Université de Poitiers

**Michel Haudry**, Adjoint au Maire de la Ville de Chambéry, en charge de la Vie étudiante

**Philippe Houdy**, Professeur, Président de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne

Jean-Paul Huchon, Président de la Région Ile de France

**Patrick Levy**, Professeur, Président de l'université Joseph Fourier Grenoble 1

**Yannick Lung**, Professeur, Président de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, Président de la commission vie étudiante et questions sociales de la CPU

**Thierry Magnin**, Professeur, Recteur de l'Université Catholique de Lyon

**Martin Malvy**, Président de la Région Midi-Pyrénées

**Hélène Mandroux**, Présidente de l'Association des Villes Universitaires de France, Maire de Montpellier

**Jean-Luc Mayaud**, Professeur, Président de l'Université Lumière Lyon II, Université de Lyon

**Bertrand Monthubert**, Professeur, Président de l'Université Paul Sabatier Toulouse III

**Daniel Percheron**, Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, sénateur du Pas-de-Calais et membre de la commission des affaires culturelles du Sénat

**Brigitte Plateau**, Professeur, Administratrice Générale de l'Institut Polytechnique de Grenoble

**Sandrine Rousseau**, enseignante-chercheuse, Vice-Présidente du Conseil régional Nord-Pas de Calais en charge de la recherche et de l'enseignement supérieur

**Marc Saillard**, Professeur, Président de l'Université du Sud Toulon-Var

**Olivier Simonin**, Professeur, Président de l'Institut National Polytechnique de Toulouse

**Pierre Sineux**, Professeur, Président de l'Université de Caen Basse-Normandie

**Bruno Sire**, Professeur, Président de l'Université Toulouse I Capitole

**Danielle Tartakowsky**, Professeur, Présidente de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

**Isabelle This Saint-Jean**, Professeur, Vice-Présidente chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche au conseil régional Ile-de-France

**Denis Varaschin**, Professeur, Président de l'université de Savoie

**Maurice Vincent**, Sénateur-Maire de St-Etienne.

# LES MINISTÈRES ET BAILLEURS CONCERNÉS

Enseignement Supérieur et Recherche/Culture/EN : 50% des fonds CSTI de l'Etat, 90M€/an

Ecologie : redéploiement dans le cadre des politiques de transitions socio-écologiques : 30M€/an

ANR : programme-cadre décennal « recherches coopératives, participatives et citoyennes » : 100M€/an

Affaires sociales : 50.000 emplois d'avenir « ESR/ESS/Transitions »

ESS : soutien à l'accompagnement du dispositif « Jeunesses, Emploi, Transitions » - 20M€

Entreprises sociales de l'habitat : ×5 du Fonds d'Innovation Sociale (5€/habitat) : 5M€/an

**CONTRIBUTIONS DIRECTES : 245M€**

**EFFETS POLITIQUES PUBLIQUES : 290M€**

**INVESTISSEMENTS PUBLICS : 500M€**

**EFFET SUR L'EMPLOI A 5 ANS: 50.000 créations**

# L'AGENDA 2013

## DE L'ALLIANCE SCIENCES-SOCIETE

### **Avril 2013 :**

diffusion d'une note « Cultures et pratiques numériques & Emplois »

### **Juin 2013 :**

colloque avec l'ARF : "Subsidiarité des Politiques Sciences-Société  
dans le cadre de l'acte III de la Décentralisation"

### **Septembre 2013 :**

colloque à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat parlementaire  
sur la loi portant sur l'Economie Sociale et Solidaire

### **2013/2015 :**

déploiement d'une stratégie européenne et internationale

# LA CHARTE DE L'ALLIANCE SCIENCES-SOCIÉTÉ

À l'occasion des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche organisées au second semestre 2012 par le ministère éponyme français, les organisations signataires ont pris l'initiative de créer l'Alliance Sciences Société. Elle est constituée d'organisations d'enseignement supérieur et de recherche, d'associations citoyennes et d'éducation populaire, de fondations et d'entreprises. Sa vocation est celle d'un groupe de réflexion collective, prospective et proactive.

## LES DÉFIS DE L'ALLIANCE

- Jeunesses, emplois et formations
- Responsabilité sociale et culturelle des établissements et acteurs de l'ESR
- Justice et efficacité des investissements et financements publics
- Égalité républicaine des territoires face aux innovations sociales et technologiques
- Transitions socio-écologiques
- Nouvelles interfaces et intermédiations Sciences Société

## LES RÔLES DE L'ALLIANCE

- Inscrire nos travaux dans une vision prospective à 20 ans aux échelles infranationales, nationales, européennes et internationales pour une bonne prise en compte des transitions nécessaires ;
- En conséquence, intégrer les diverses politiques publiques concernées sur la base d'un diagnostic et d'une perspective stratégique partagés ;
- Contribuer à la préparation et à l'élaboration des prochaines lois, programmes et dispositifs afférents et favoriser des débats parlementaires de qualité ;
- Initier et favoriser les informations, les débats et de nouvelles collaborations et solidarités entre acteurs préoccupés par les défis que l'Alliance a l'ambition de relever.

## LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Structurer l'Alliance Sciences Société dans la durée et agir pour la faire reconnaître au plus haut niveau réglementaire et administratif par l'Etat ;
- Agir pour que les orientations nécessaires à l'avenir du pays se matérialisent dès le collectif budgétaire 2013 avec des réaffectations et réorientations budgétaires claires ;
- Démontrer qu'une telle stratégie peut, dès 2013, être plus efficace en termes d'utilité sociale, écologique et économique, et d'emplois, dans les secteurs marchands et non-marchands ;
- Dans le cadre de la politique gouvernementale, convaincre qu'une part importante des investissements de l'Etat soit dédiée à relever ces défis, par :
  - des réorientations et réaffectations de crédits existant au sein de plusieurs ministères
  - une contribution substantielle aux Investissements d'Avenir
  - une ligne ad hoc ambitieuse au sein de la Banque Publique d'Investissement, notamment dans une perspective de transition et de reconversion
  - des CPER réajustés en fonction des enjeux et défis ici décrits
  - des affectations adéquates des prochains FEDER/FSE une convention-cadre avec l'Etat sur des conditions financières efficaces avec le monde bancaire
- Déployer ces débats au niveau régional et convaincre les collectivités territoriales du bien-fondé de nos argumentaires et propositions dans un souci de mise en cohérence, notamment dans le cadre de la préparation des prochains Contrats de Plan Etat-Région, pour assurer un développement socio-économique des territoires intégrant la coopération et la synergie entre toutes les catégories d'acteurs.

# LA CHARTE DE L'ALLIANCE SCIENCES-SOCIÉTÉ SUIITE

## LES ENJEUX TRANSVERSAUX ET THÈMES DE PRÉOCCUPATION MAJEURS

### *Jeunesse et ESR*

- mobilisation des vocations des jeunes générations sur des logiques créatives et de prise d'initiatives ;
- prise en compte des besoins de recherche et d'innovation des entreprises dont la logique n'est pas celle du profit, au premier rang desquelles celles de l'Économie sociale et solidaire ;
- responsabilité sociale, culturelle et économique des établissements de l'ESR ;

### *Mise en culture des sciences et techniques*

- coopérations encouragées entre organisations citoyennes et établissements d'ESR ;  
lien entre éducation et culture scientifiques et techniques et les autres dimensions éducatives et culturelles : artistiques, juridiques, sociales, numériques... ;
- promotion et développement d'une éducation aux sciences et par les sciences, à la recherche et par la recherche, du primaire au supérieur ;
- approfondissement et évolution des métiers et modes d'actions de médiations et d'intermédiations scientifiques et techniques ;
- mise en cohérence de ces enjeux avec les politiques de formation initiale, tout au long de la vie, par le développement de synergies entre les dispositifs formels et non formels (alternance, VAE, VAP...);
- évolution des politiques d'orientation scolaire et professionnelle ;
- statut de jeunes docteurs ;

### *Finalités scientifiques et démocratiques*

- clarification des défis d'une démocratie technique, aux trois niveaux des politiques de recherche : orientation, programmation et recherche ;
- mise en cohérence des politiques d'ESR et les enjeux de soutenabilité et de transitions ;
- améliorer la mise en œuvre de la participation éclairée de toutes les parties prenantes dans les débats et prises de décisions démocratiques ;
- prise en compte des défis, atouts et potentialités globaux du numérique.

## LE GOUVERNEMENT DE L'ALLIANCE SCIENCES SOCIÉTÉ

L'Alliance Sciences Société est un réseau d'actions collectives, inclusif et ouvert à toute organisation, sur la base de la présente charte. Elle est dotée d'un secrétariat exécutif chargé d'animer ses travaux et de faciliter le travail entre les co-signataires (gestion de l'agenda, mobilisation de moyens divers, production de notes, organisations de séminaires, approfondissement de thèmes spécifiques). Ce secrétariat suit les agendas législatifs et programmatiques liés aux préoccupations de l'Alliance.

Un règlement intérieur clarifie les procédures de décisions engageant politiquement l'Alliance.

### *Organisations d'enseignement supérieur et de recherche signataires :*

Association des Délégués Régionaux à la Recherche et à la Technologie, Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle, Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie, Institut Francilien de Recherche Innovation Société, Institut de Recherche et d'Innovation, Synchrotron SOLEIL, Université Paul Sabatier.

### *Autres organisations signataires :*

4D, Accueil Banlieue, Accueil Paysan, Agence Limite, Animafac, Association ANAIS-revue Alliage, Association Nord Internet Solidaire, Association de la fondation étudiante pour la ville, Association française d'Astronomie, Association française des petits débrouillards, Association Internationale de Techniciens Experts et Chercheurs, Association Science technologie société, Centre de Recherche et d'Information pour le Développement, Comité Français pour la Solidarité Internationale, Consortium Jeunes Innovation Cohésion Sociale, Fondation Internet Nouvelle Génération, Francas, Groupe 38, InsLa Fabrique de blogs, La Ligue de l'Enseignement, La réunion des CCSTI, Le Labo de l'ESS, Minga, Mouvement Rural des Jeunes Chrétiennes, Nature Sciences Sociétés Dialogues, No design, Observatoire des sondages, Orée, People et Culture, Vivagora.



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

*Colloque*

**Politiques**  
*Sciences*  
**Société**

*Dans le cadre de la préparation  
du débat parlementaire  
sur la loi de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche*